

Un duo « spécial » chez Publifin

On attendait la désignation d'un délégué spécial du gouvernement chez Publifin. C'est fait. En réalité, ils seront deux.

● **Pascale SERRET**

Dans un courrier envoyé le 2 février dernier aux administrateurs de Publifin, la ministre des Pouvoirs locaux Valérie De Bue prévenait : « *La situation qui prévaut aujourd'hui me pousse à proposer au gouvernement la désignation, dans les tout prochains jours, d'un délégué spécial.* »

La « situation qui prévalait », à ce moment-là, c'était une phrase dans le 2^e rapport de Publifin au gouvernement sur le suivi des recommandations de la commission d'enquête parlementaire. Quelques lignes pour demander si on ne pouvait pas prévoir une exception, pour Nethys, à la limitation salariale de 245 000 € pour les cadres. Ce n'était pas dans la version du rapport soumise aux administrateurs.

Bref. L'affaire avait eu au moins deux conséquences : la démission du président Paul-Émile Mottard et la décision du gouvernement d'envoyer un délégué spécial à

l'intercommunale.

C'est fait. Ils seront deux. Il s'agit d'Alexia Autenne (Dr en Droit à l'UCL) et de Laurent Gheeraert (Dr en Économie et Gestion à la Solvay Brussels School). Le groupe Publifin ne leur est pas tout à fait étranger : ils ont tous les deux contribué à l'audit stratégique commandé par le gouvernement wallon en 2017.

Cette fois, leur mission dans la maison en tant que délégués spéciaux est un peu différente : le duo, désigné pour trois mois renouvelable (au besoin), devra informer le gouvernement wallon « *en cas d'illégalité ou de doute quant à la mise en œuvre adéquate des mesures imposées par celui-ci.* » Et puis aussi rendre au moins un rapport par mois à la ministre Valérie De Bue, et enfin, contrôler la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête.

Pas (encore ?) « l'arme fatale »

Pourquoi pas un commissaire spécial ? Pour l'heure, il n'en est pas question. « *C'est l'arme fatale,* répond le ministre-président wallon Willy Borsus. *Un commissaire spécial se substitue aux organes de gestion. Alors qu'un délégué spécial est là pour observer et informer le gouvernement. Il faut voir comment les lignes sont en train d'évoluer au sein de Publifin. Et puis, c'est une décision qui doit être soigneusement argumentée. Mais le cadre est créé pour envoyer un*

commissaire spécial. »

En effet, le projet de décret Gouvernance adopté ce jeudi matin en 3^e lecture sur la transparence des mandats et des rémunérations, rend l'option possible.

Rémunérations : le plafond

Les mesures du décret sont connues puisqu'elles sont annoncées depuis des mois : **réduction d'un tiers du nombre d'administrateurs publics** dans les intercommunales (maximum 20 au lieu de 30), un plafond de rémunérations fixé à 245 000 € pour les présidents, vice-présidents et fonctionnaires dirigeants, une rémunération liée à la **présence**, le renforcement des **incompatibilités de fonctions** dans le chef des dirigeants des intercommunales ainsi que de leurs présidents et vice-présidents, un renforcement des **sanctions** (amendes, déchéance...), la possibilité pour le gouvernement d'envoyer un **commissaire spécial** lorsque l'intérêt général est lésé, la création d'un **cadastre des mandats et des rémunérations** des élus et non-élus et d'un **registre** reprenant la composition des structures publiques. Registre et cadastre seront accessibles pour tout le monde via le net.

Le texte devrait être voté au Parlement à la fin de ce mois. Sa portée : toutes les structures publiques locales et supralocales (plus leurs filiales) mais aussi pararégionales ■